



CHAMBRE CONSULAIRE INTERPROFESSIONNELLE

SAINT-MARTIN

LETTRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

Décembre 2020

EMPLOI ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE
VIE DES ENTREPRISES VEILLE LÉGISLATIVE
INDICATEURS TRAFIC MARITIME
TRAFIC AÉRIEN NIVEAU DES PRIX
VIE DE LA CHAMBRE

Chambre Consulaire Interprofessionnelle
de Saint-Martin

10, Rue Jean-Jacques FAYEL
Concordia - 97150 - Saint-Martin
Tel : 0590 27 91 51 | Fax : 0590 87 01 19
Web : www.ccism.com | Mail : info@ccism.com

AU SOMMAIRE

LA CCISM COMMANDE UN AUDIT SUR
LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE
SANITAIRE - Page 2

RUDY THENARD REJOINT LA CCISM
Page 3

LA CCISM SE STRUCTURE POUR MIEUX
ACCOMPAGNER L'ÉCONOMIE - Page 4

VISER L'EXCELLENCE AVEC UNE
CELLULE MARCHÉ PUBLIC, UNE CCI
DATA ET DES STATISTIQUES - Page 5

LA CCISM : UNE AGENCE DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU
SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ - Page 6

TARIFS EN BAISSÉ SUR LES
FORMATIONS - Page 7

CAMPAGNE VIGI COMMERCE :
SE PROTÉGER DES ACTES DE
MALVEILLANCE - Page 8

GESTES BARRIÈRES - Page 9

MESURES SOCIALES : «ON EST EN
TRAIN DE TIRER UN ÉLASTIQUE QUI VA
FINIR PAR CRAQUER» - Page 10

LA CCISM REND HOMMAGE À GÉRARD
LAINEZ - Page 11

CARE, UN DISPOSITIF PÉRENNE
Page 12

BILAN D'EXERCICE 2019/2020 - Page 13

UN CONCOURS DE LA PLUS BELLE
VITRINE DE MARIGOT - Page 14



LA CCISM COMMANDE UN AUDIT SUR LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE



Seules 16% des entreprises ont retrouvé leur activité d'avant la crise, un chômage en hausse et des entreprises inquiètes pour leur avenir, tels sont les principaux enseignements de l'audit commandité par la CCISM sur les conséquences de la crise et de la fermeture de la frontière sur l'économie et sur les entreprises du territoire.

Evaluation de l'impact de la crise sanitaire et de la fermeture de la frontière sur les entreprises de Saint-Martin



Concordia
97150 Saint-Martin

Du 10 au 20 août 2020, la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin a mené une étude afin d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur l'économie du territoire. Le rapport d'audit Qualistat permet d'évaluer la situation économique du territoire après les dernières crises consécutives qui ont touché Saint-Martin. A savoir le passage de l'ouragan Irma en 2017, les manifestations contre le PPRN de décembre 2019 et plus récemment la fermeture de la frontière pendant plusieurs semaines. 600 entreprises ont été interrogées dans le cadre de cette étude.

CHIFFRES

Tissu économique à Saint-Martin

7 000 entreprises (dont seulement 1 200 entreprises employeuses)

7 000 salariés.

*Données CGSS

83% des entreprises touchées par la crise sanitaire

- 6 entreprises sur 10 ont dû fermer pendant le confinement.

- 3 entreprises sur 10 n'avaient toujours pas rouvert au moment de l'enquête.

- 83% des entreprises interrogées ont déclaré avoir perdu du chiffre d'affaires dont 65% font état d'un effondrement de plus de 50% de leur chiffre d'affaires sur les 6 premiers mois de 2020 par rapport à 2019.

- 32% des entreprises interrogées ont sollicité le dispositif du chômage partiel.

- Sur 31% des entreprises qui ont sollicité leur établissement bancaire, 8 sur 10 ont fait une demande de Prêt Garanti par l'Etat (PGE). 44% ont estimé que cela leur avait été bénéfique et 28% que ce n'était pas adapté à leur situation. 1 entreprise sur 3 n'a pas obtenu de prêt. A noter qu'1 entreprise sur 5 n'a sollicité aucune mesure d'aide.

- L'année dernière à la même période, il y avait 4 080 demandeurs d'emploi toutes catégories confondues. Aujourd'hui ils sont 5 500, soit 32% de la population active.

FERMETURE DES FRONTIÈRES

Lors de l'enquête, près d'un chef d'entreprise sur deux estimait cette fermeture justifiée, mais 8 entreprises sur 10 redoutaient les répercussions sur l'activité de leur structure, notamment la baisse de la clientèle (75%), l'absence d'activité (43%) et les difficultés d'approvisionnement en matières premières (35%).

L'ANALYSE DE LA CCISM

La crise sanitaire frappe de plein fouet Saint-Martin, davantage que la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane, en raison du manque de diversification économique. En effet, l'île repose à 95% sur le tourisme.

La fermeture de la frontière liée au rebond de l'épidémie côté hollandais en août a créé un obstacle supplémentaire à la relance économique du territoire à la sortie du confinement. Les échanges commerciaux ont été enrayés et les déplacements des citoyens et des salariés mais aussi des clients potentiels en provenance du côté hollandais ont été drastiquement réduits. Même s'il y avait une justification sanitaire, force est de constater qu'il y a plus de méfaits économiques que d'effets sanitaires.

Trois mois après le confinement, seulement 16% des entreprises ont retrouvé leur activité d'avant la crise, essentiellement le BTP car le secteur vit d'une commande intérieure et plus spécifiquement de la commande publique. Près de 4 dirigeants d'entreprises sur 5 sont inquiets pour l'avenir de leur entreprise, et 87% inquiets pour le devenir de l'activité économique à Saint-Martin. Un manque de confiance en l'avenir qui entraîne des répercussions sur l'emploi : les entreprises n'ont pas confiance, n'investissent pas et par conséquent n'embauchent pas.

RUDY THENARD REJOINT LA CCISM



Recruté au poste de chargé de mission « économie et filières », Rudy Thenard a rejoint le 1er septembre dernier l'équipe de la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin. Sa mission : renforcer les filières et impulser une nouvelle dynamique.

«Il faut redonner une image à chacune de nos filières, leur faire savoir que la CCISM leur appartient». C'est à la fois la mission confiée au nouveau chargé de mission «économie et filières» de la CCISM et son cheval de bataille. Juriste de formation, chef d'entreprise, Rudy Thénard apporte son expertise et de nouvelles stratégies pour insuffler une dynamique propre à la feuille de route rédigée par la Présidente de la CCISM. «Mon ambition est de faire de la Chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin le navire amiral de toutes les filières qu'elle représente, d'apporter du sens et de la cohésion...Mon travail c'est aujourd'hui de dire aux chefs d'entreprises, aux agriculteurs comme aux artisans que la maison des entreprises leur appartient, de permettre à tout un chacun de s'identifier à la CCISM, afin qu'ils y trouvent l'accompagnement et les informations dont ils ont besoin». Pour se faire, Rudy Thénard se rend sur le terrain à la rencontre des ressortissants et des différences filières de la CCISM. Un travail de promotion mais également d'écoute pour être au plus près des problématiques rencontrées par les entreprises saint-martinoises. Un travail nécessaire à l'heure où le territoire subit une crise économique sans précédent en parallèle à la crise sanitaire, sans oublier que l'économie reste encore marquée par le passage de l'ouragan et les manifestations de décembre 2019.



METTRE L'ACCENT SUR L'AGRICULTURE

Nous l'avons évoqué en préambule, l'enjeu de la CCISM de demain et de permettre aux agriculteurs et aux artisans du territoire de s'identifier à la maison des entreprises. Une ambition qui s'accompagnera dans les semaines à venir par la création d'un point d'accueil et d'information identifié comme la chambre d'agriculture du territoire. L'objectif est de générer une dynamique et de rassembler les différentes organisations socio-professionnelles qui œuvrent sur le territoire. Afin de valoriser l'histoire de l'agriculture et le savoir-faire des producteurs locaux, un jardin de la chambre d'agriculture sera créé aux abords de la maison des entreprises. Si cet espace a vocation à devenir une vitrine de l'agronomie saint-martinoise, il sera aussi un lieu d'échange et de rencontres pédagogiques. Il visera à promouvoir et valoriser l'agriculture auprès des jeunes générations. En parallèle, la CCISM en tant que représentant des agriculteurs et des éleveurs souhaite déplacer de la Guadeloupe à Saint-Martin l'établissement départemental de l'élevage, un organisme chargé d'assurer sans faille la traçabilité des animaux.

LA CCISM SE STRUCTURE POUR MIEUX ACCOMPAGNER L'ÉCONOMIE



UN PÔLE D'EXCELLENCE FÉMININE

Structurer et moderniser la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin c'est aussi accompagner les cheffes d'entreprises présentes et futures sur le chemin de l'entrepreneuriat. Un projet impulsé par la présidente de la CCISM, Angèle dormoy. Une volonté chère à la CCISM légitimée par le fait que le territoire compte aujourd'hui de nombreuses cheffes d'entreprises et de femmes sur des postes à responsabilité. A travers la création de ce pôle d'excellence féminine, la CCISM souhaite susciter des vocations chez les jeunes femmes, de créer une émulation et répondre aux ambitions des femmes du territoire. Parallèlement des formations prestigieuses seront proposées à tous les professionnels qui en milieu de parcours souhaitent explorer une thématique précise, soit pour leur carrière, soit pour envisager une réorientation de carrière, soit pour élargir leur champ de connaissances en dehors de leur expertise.

UN VÉRITABLE PÔLE D'INGÉNIERIE ÉCONOMIQUE

Si le centre de formalité des entreprises s'oriente vers une dématérialisation, le pôle d'appui aux entreprises sera renforcé pour correspondre davantage aux attentes de nos ressortissants et répondre aux défis de demain. Une volonté qui s'accompagnera par la création d'une cellule d'ingénierie afin d'accompagner les porteurs de projets tout au long de leurs parcours. De l'idée, à la matérialisation, en passant par le suivi, sans oublier le financement. Pour se faire, la CCISM a signé une convention de partenariat avec le cabinet Eu'rup pour une durée de deux ans. A travers ce cabinet de conseil et de formation, la CCISM est aujourd'hui en mesure d'offrir un service d'assistance à maîtrise d'ouvrage aux demandes de FESI, Fonds Européens Structurels et d'Investissement. Ces derniers financent dans tous les pays de l'Union européenne des projets innovants au service de l'emploi, de la recherche, de la formation, de l'environnement.

4 TYPES DE FESI

- Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE), aussi appelés fonds structurels, qui financent la politique de cohésion économique, sociale et territoriale ;
- Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), qui soutient le développement rural dans le cadre de la politique agricole commune ;
- Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), qui finance la politique de la pêche et des affaires maritimes.

VISER L'EXCELLENCE



CELLULE MARCHÉ PUBLIC, CCI DATA, STATISTIQUES :

La CCISM, à travers son pôle économie et filière souhaite accompagner de manière pérenne et performante les acteurs économiques du territoire. Pour se faire, la CCISM se dotera d'une cellule «marché public et commande publique». *«Nous avons besoin de compétences, de rigueur et d'excellence afin que les marchés publics arrivent à terme et soient exemplaires, il en va de notre image»*, explique Rudy Thenard qui souhaite accentuer des partenariats avec les partenaires institutionnels du territoire (Collectivité et Préfecture). *«Nous souhaitons asseoir nos partenariats. L'Etat à besoin d'opérateurs qui soient compétents et exemplaires»*, souligne-t-il.

**«Nous
souhaitons
faire de la
statistique»**

Parallèlement, la CCISM souhaite se doter, dans ses missions d'accompagnement des ressortissants, des meilleurs outils. *«Nous souhaitons faire de la statistique»*, explique Rudy Thenard. Sur la plupart des territoires, les CCI jouent un rôle de cellule de transmission de l'information statistique. Dans le cadre du programme CCI DATA, la chambre consulaire de Saint-Martin sera bientôt capable de sortir de l'information statistique en lien avec l'activité économique du territoire.

LA CCISM : UNE AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ



Seules 16% des entreprises ont retrouvé leur activité d'avant la crise, un chômage en hausse et des entreprises inquiètes pour leur avenir, tels sont les principaux enseignements de l'audit commandité par la CCISM sur les conséquences de la crise et de la fermeture de la frontière sur l'économie et sur les entreprises du territoire.

Sur le plan strictement juridique, la CCI Saint-Martin n'est pas une chambre de commerce et d'industrie mais un établissement public local de la Collectivité. Avec le changement statutaire, la loi permettait à l'État de confier à la CCISM «*l'exercice des missions, autres que consultatives, dévolues aux chambres de commerce et d'industrie, aux chambres des métiers, de l'artisanat et aux chambres d'agriculture*». Ces missions sont inscrites dans les statuts de la CCI Saint-Martin et indiquent qu'elle est l'organe représentatif de ces instances. Aujourd'hui, alors que sur le plan national, les chambres de commerce et les chambres de métiers sont amenées à évoluer structurellement, peut-être fusionner, pour permettre notamment une meilleure fiscalité affectée aux CCI, les ressources de la CCISM sont soumises à la convention signée avec la Collectivité de Saint-Martin. Cette évolution impactera la CCI de Saint-Martin qui détient un statut particulier et, surtout, qui assure d'autres services. D'où la volonté aujourd'hui d'être considéré à la hauteur de l'activité réalisée.

DES MISSIONS ÉLARGIES POUR LA CCISM

Sur le plan purement statutaire, la CCISM est «*l'organe représentatif des intérêts du commerce, de l'industrie, des services et de l'agriculture de Saint-Martin*». Mais en réalité, ses missions sont bien plus élargies.

La CCISM fonctionne comme une agence de développement à qui on a rajouté les missions de chambre consulaire. C'est ce que démontre l'analyse réalisée par la CCISM conjointement avec le service juridique de CCI France. D'où la question de l'intérêt de créer sur le territoire de



Saint-Martin une nouvelle agence de développement économique. En effectuant une simple comparaison avec l'activité d'une agence de développement d'une région de la France hexagonale, en l'occurrence l'agence de développement économique régionale d'Occitanie pour les besoins de l'étude, il apparaît assez clairement que la CCISM réalise les mêmes missions ; des similitudes en termes d'actions et d'accompagnement sont évidentes. Par exemple la mise en place des outils d'intelligence économique et d'anticipation notamment en matière de recherche, de formation et des activités économiques ou touristiques. Ou encore la réalisation des missions d'information, de promotion, de communication et d'animation du développement social du territoire et des filières économiques, de la formation, de son patrimoine naturel culturel ou touristique. En termes de similitude, on note bien évidemment l'accompagnement des entreprises et de leurs projets et les actions d'information lors de séminaires ou évènements thématiques.

CONCLUSIONS

Les conclusions du rapport sont sans équivoque et indiquent que la Collectivité de Saint-Martin dispose déjà d'une agence de développement économique, à savoir la CCISM «*qui effectue les missions d'une CCI, tout en étant un établissement public local œuvrant à permettre le développement économique local de Saint-Martin*». Il s'agit maintenant pour la CCISM d'éviter toute redondance avec une autre entité et de sensibiliser la Collectivité pour assurer le maintien des actions «*présentes et futures en matière de développement économique de Saint-Martin*».

Le rapport est disponible sur site internet de CCI Saint-Martin :
<https://www.ccism.fr>

TARIFS EN BAISSÉ SUR LES FORMATIONS



Jusqu'au 31 décembre 2020, nous vous proposons des remises exceptionnelles sur nos formations. Que vous envisagiez de vous lancer dans votre propre activité ou que vous soyez déjà entrepreneur, c'est l'occasion d'en profiter. Vous trouverez forcément la formation qui vous convient pour vous aider à monter en compétence.



ENTREPRENDRE

La formation «**Entreprendre**», d'une durée minimum de 30 heures, est destinée à toutes personnes souhaitant s'immatriculer (le coût, d'environ 250 €, peut varier en fonction des chambres). Elle a pour objet, par des cours et des travaux pratiques, de permettre aux futurs dirigeants de connaître les conditions de leur installation, les problèmes de financement, les techniques de prévision et de contrôle de leur exploitation, de mesurer les savoirs indispensables à la pérennité de leur entreprise et de les informer sur les possibilités de formation continue adaptées à leur situation.

DÉCOUVRIR LES RÉSEAUX SOCIAUX

La formation «**Découvrir les réseaux sociaux**», d'une durée de 12 heures, est destinée à tout responsable ou collaborateur d'entreprise souhaitant découvrir et utiliser les réseaux sociaux pour valoriser son entreprise. Les objectifs pédagogiques de cette formation sont les suivants :

- Définir une stratégie de communication
- Améliorer votre communication par le biais des médias sociaux
- Choisir (le ou) les médias sociaux adaptés à vos connaissances et vos objectifs
- Créer et promouvoir son profil
- Gérer sa e-réputation

- Savoir créer des postes et interagir avec sa communauté en ligne
- Communiquer autour de sa marque sur les médias sociaux

STRATÉGIE DE COMMUNICATION DIGITALE

La formation «**Stratégie de communication digitale**», d'une durée de 8 heures, est destinée à toute personne souhaitant rendre la présence de son entreprise sur les réseaux sociaux plus efficace. Les objectifs pédagogiques de cette formation sont les suivants :

- Définir une stratégie de communication via les réseaux sociaux
- Intensifier sa présence sur les réseaux sociaux
- Fidéliser ses clients
- Animer une communauté
- Mesurer un retour sur investissement

MANAGER EFFICACEMENT SON ENTREPRISE

La formation «**Manager efficacement son entreprise**», d'une durée de 35 heures, est destinée à toute personne souhaitant approfondir ses connaissances entrepreneuriales ou cherchant à gérer elle-même sa structure. Les objectifs pédagogiques de cette formation sont les suivants :

- Organiser et piloter son activité commerciale
- Mettre en place une dynamique de prospection motivante et performante
- Traduire ses stratégies en actions opérationnelles
- Maîtriser les phases, outils et techniques pour vendre et négocier efficacement.
- Savoir préparer une stratégie de gestion de crise (cyclone, pandémie, économique...)
- Maîtriser la gestion financière de sa structure
- Identifier les parties prenantes de son activité et dresser sa stratégie de collaboration
- Anticiper les difficultés et savoir s'adapter

**Pour plus d'informations, contactez le pôle formation :
par mail formation@ccism.com ou
par téléphone 0590 27 91 51.**

SE PROTÉGER DES ACTES DE MALVEILLANCE



ADHÉRER AU DISPOSITIF «ALERTE COMMERCES»

Depuis 2017 la CCISM, en partenariat avec la gendarmerie, propose aux commerçants de Saint-Martin d'adhérer au dispositif «Alerte commerces», destiné à les prévenir en cas de vols à main armée ou avec violence, aux vols à l'étalage commis en bande organisée et aux escroqueries. Lorsqu'une infraction est commise, le commerçant ayant constaté le fait ou la tentative doit alerter la gendarmerie le plus rapidement possible en composant le 17. Une fois en possession des informations nécessaires, le centre opérationnel de la gendarmerie les transmet par SMS aux adhérents du dispositif Alerte commerces». Cette alerte permet aux commerçants d'adopter une posture de vigilance et éventuellement de transmettre des informations utiles à la gendarmerie.

Ce dispositif gratuit, financé par la CCISM, fonctionne par adhésion des commerçants qui doivent fournir leurs coordonnées. La CCISM invite les commerçants à se rapprocher d'elle pour la mise à jour de leurs coordonnées ou pour toute nouvelle adhésion. Une vitrophanie (sticker) officielle est ensuite apposée sur la vitrine, la porte d'entrée ou l'étalage des commerçants adhérents. Cet autocollant, qui leur est remis gratuitement, permet de rassurer la clientèle et sécuriser la ville et les commerces, dissuader d'éventuels malfaiteurs et informer les collègues commerçants et artisans de l'existence de ce dispositif.

SÉCURISER SON COMMERCE

En parallèle du dispositif «Alerte commerces», la gendarmerie joue un rôle essentiel dans la prévention des actes de malveillance. Depuis 2007, chaque groupement de gendarmerie possède un référent sûreté. Auparavant couplé avec la Guadeloupe, le poste vient d'être déployé à Saint-Martin. Le référent sûreté effectue de la prévention situationnelle, définie comme «l'ensemble des mesures d'urbanisme, d'architecture ou techniques visant à prévenir les actes de délinquance», explique l'adjudant Jean-Louis Barré, référent sûreté pour Saint-Martin depuis le 1er septembre.

Le référent sûreté intervient gratuitement aussi bien auprès des collectivités territoriales, que des établissements publics ou privés et des particuliers. Son rôle est d'apporter une expertise et des conseils

**ATTENTION
MAGASIN SURVEILLÉ**



STORE UNDER SURVEILLANCE

permettant aux chefs d'entreprise notamment de se prémunir contre les risques malveillants, des incivilités aux crimes en passant par les actes terroristes.

Le référent sûreté travaille sur consultation, diagnostic ou audit, toujours de façon confidentielle. Tout d'abord, il étudie «les failles du site, ses faiblesses», explique l'adjudant Barré. «De façon périphérique en en faisant le tour, puis périmétrique en étudiant les abords du site, et enfin volumétrique en analysant l'intérieur». Pour fournir

ses préconisations en matière de sécurité, il prend en compte le volet humain, le volet organisationnel et le volet technique de l'établissement. Chaque établissement devra être abordé de manière différente en fonction de sa taille, de son activité, de la sensibilité et de la valeur de ce qu'il possède, etc. Après analyse, caméras de surveillance, alarmes, clôtures ou encore formation du personnel pourront être conseillés à l'établissement. «Le but est de dissuader, bloquer, ou au moins freiner. Ce qui est essentiel, c'est que les personnes malveillantes soient détectées précocement pour réduire les effets de l'acte de malveillance. Plus elles sont détectées rapidement, plus la gendarmerie peut intervenir vite», souligne le référent sûreté.

A noter que les préconisations du référent sûreté ont valeur de recommandation et ne présentent aucun caractère contractuel. Des opérations de sensibilisation sont menées régulièrement lors de forums, salons ou réunions et des visites sur site peuvent être organisées avec les commerçants intéressés.



AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES POUR LA MISE EN PLACE DES MESURES SANITAIRES



Depuis le déconfinement, la CCI Saint-Martin met tout en œuvre pour communiquer sur l'importance du respect des gestes barrières. L'objectif est de sensibiliser les chefs d'entreprise et de les accompagner afin qu'ils puissent les mettre en place au sein de leurs locaux.

Dans un premier temps des affiches d'information et de conseil ont été créées et mises à disposition des professionnels. La seconde phase de ce volet lié à la sensibilisation a pris la forme d'une vidéo. La CCI Saint-Martin a entrepris la production d'une capsule vidéo qui est maintenant largement diffusée. Cette capsule met en scène plusieurs scénarios dans différents espaces professionnels pour montrer l'importance des gestes barrières et surtout les comportements et habitudes à adopter.

L'objectif principal de cette campagne est de rappeler à tout un chacun qu'il en va de la responsabilité de tous de veiller au respect des gestes barrières permettant ainsi de protéger ses employés et ses clients.

La CCISM rappelle à ses ressortissants que de petits aménagements permettent de lutter contre la propagation du virus, à savoir :

- Respect de la distanciation physique
- Mettre du gel hydro alcoolique à disposition à l'entrée de son entreprise
- Port du masque obligatoire pour tous les salariés et clients
- Privilégier le paiement par carte bleu

Mis en ligne via le compte YouTube de la CCISM le 27 Novembre 2020 dernier, la vidéo est également disponible sur tous ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram et Twitter) pour assurer le maximum de visibilité.





MESURES SOCIALES : «ON EST EN TRAIN DE TIRER UN ÉLASTIQUE QUI VA FINIR PAR CRAQUER»

Alors qu'elle dénonçait déjà des mesures d'aide «insuffisantes» en avril dernier, Sandrine Jabouley, avocate et conseillère technique à la CCISM, tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme au nom des chefs d'entreprise de Saint-Martin.



Sandrine-Jabouley-Delahaye

Depuis le début de la crise et la mise en place d'aides aux entreprises par le gouvernement, «la difficulté, c'est la multiplicité des règles qui tue la règle», pour la conseillère technique à la CCISM. Pour bénéficier de certaines aides du gouvernement, les conditions d'éligibilité ont été telles que de nombreux chefs d'entreprise en ont été exclus. Pour obtenir le fonds de solidarité, il était par exemple demandé d'être à jour de ses cotisations sociales au 31 décembre 2019. Or, «certains plans Irma sont en train d'être clôturés en ce moment ; les entreprises ne pouvaient donc pas à être à jour de leurs charges sociales au moment de la demande», observe Sandrine Jabouley. Ces difficultés antérieures à la crise sanitaire ont creusé le fossé entre les entreprises de Saint-Martin et celles du reste du territoire français. «On nous compare avec l'Hexagone, on nous dit que l'on doit rentrer dans le même cadre, mais nos conditions de travail ne sont pas les mêmes, ni les événements subis durant les trois dernières années», regrette l'avocate.

Au final, environ 30% du tissu économique seulement a pu bénéficier des aides proposées, estime l'avocate. «Les chefs d'entreprise se sont tenus informés des différentes

mesures auxquelles ils pouvaient prétendre en se disant qu'ils allaient jouer le jeu parce que c'était un court terme, mais maintenant beaucoup sont démobilisés car fatigués, épuisés». Face à des annonces politiques qui ont créé beaucoup de désillusions, les appels au secours sont nombreux auprès de la CCISM. «On est dans une situation de yoyo, d'incertitude et de précarité qui fait qu'aujourd'hui on vit une sorte de burnout des chefs d'entreprise. On est en train de tirer un élastique, mais on ne sait pas quand il va craquer».

UNE SITUATION QUI PERDURE

Pour Sandrine Jabouley, «on aurait pu s'en sortir si la pandémie n'avait pas continué». La fermeture de la frontière en août a rajouté une difficulté supplémentaire, «à une période où la métropole a eu moins d'obstacles de fonctionnement, et où elle a pu engranger un peu de chiffre d'affaires».

Aujourd'hui, c'est le branle-bas de combat pour obtenir davantage d'aides de l'Etat. Mais a priori, «les nouveaux dispositifs d'aides financières seront fléchés prioritairement sur les entreprises confinées», craint Sandrine Jabouley. «Or, vu la fermeture internationale des frontières, ou du moins, le ralentissement des trajets aériens, en l'absence de fréquentation touristique, l'île sera exsangue de dynamisation économique. La haute saison 2020/2021 devient un leurre».

Les socioprofessionnels ont tenté de proposer des amendements aux textes actuellement en examen devant le Parlement. Mais, avec la crise sanitaire et le confinement, «tout devient obsolète très vite. Tout se juxtapose, ce qui est prévu dans la loi change tous les jours», explique l'avocate. La confiance en l'avenir s'amenuise mais le combat pour trouver des solutions continue. Et toujours l'espoir d'un peu plus de considération : «j'aimerais qu'il y ait une attention particulière pour les Outre-mer parce qu'elles sont totalement dépendantes des décisions internationales», conclut la conseillère technique de la CCISM.

LA CCISM REND HOMMAGE À GÉRARD LAINEZ



Angèle Dormoy Présidente de la CCISM

«Ode a la vie et à l'œuvre
Monsieur Lainez, Cher Gerard,
Permetts moi cher voisin avant d'écraser les larmes de
ce déchirement de saluer ta vie et ton œuvre exemplaire.
Notre douleur s'allège et nos cœurs s'illuminent face à
ton parcours ô combien honorable.
Combien de générations enivrées par le doux parfum
qu'exhalaient tes fourneaux
Combien de nos maux soignés par tes douceurs...
Nous saluons aujourd'hui l'homme, le mari, le père de
famille l'entrepreneur Saint-Martinois qui sans relâche
a cru, a réalisé, a accompagné et a donné à ce territoire.
Nous ne saurions, nous, ta famille, tes amis, tes
collègues, tes clients et l'ensemble de la population, à
l'orée de ton dernier voyage, manquer de saluer avec
tous les honneurs ta contribution à la vie de notre
société Saint-Martinoise.
Satisfaire et contribuer à notre pain quotidien mais
aussi à notre gourmandise était ton sacerdoce d'artisan
boulangier.
De la Rue de Hollande à l'emplacement emblématique
de Rambaud, tu as sans relâche avec cette générosité
et cet engagement chevilles au corps nourrit les ventres
et les cœurs.
Comment oublier ta générosité au lendemain de
l'ouragan Irma te poussant à te remettre à l'œuvre pour
fournir gratuitement du pain aux familles ?
Lainez Bakery, cette entreprise aux valeurs Saint-
Martinoises que tu as créé en compagnie de ton estimée
épouse et compagne de toujours est un symbole, un
monument inscrit à notre patrimoine comme un leg
d'excellence aux générations futures.
Mon très estimé ami, frère et confrère Wudy, ton fils,
arbore fièrement ton ADN de travailleur infatigable
dévoué au développement de ton œuvre.
Ce n'est qu'un au revoir Monsieur Lainez,
Ce n'est qu'un au revoir très cher Gerard.
Permetts moi de t'adresser au nom des quartiers de
Rambaud, de Freetown et de Colombier dont tu as été
un pilier, un phare, mes profonds remerciements.
Permetts moi également au nom de tous nos
ressortissants, au nom de tout le monde économique du
territoire de Saint Martin, de t'exprimer ma fierté et ma
gratitude d'avoir cheminé à tes côtés et de t'adresser
mes fraternelles et éternelles salutations.
Bon voyage grand homme.
Que la terre te soit légère.
L'histoire ne t'oubliera pas.
Que vive ton souvenir dans nos mémoires.
Proud Saint Martinier
With respect»

Le décès de Gérard Lainez, fondateur de la célèbre boulangerie de Rambaud, le 26 septembre dernier a suscité une large vague d'émotion et d'hommages. Il a été salué par tous pour son implication dans son travail et pour la jeunesse, pour sa gentillesse et, évidemment pour son incroyable dévouement envers la population à la suite du passage de l'ouragan Irma. Pendant une semaine entière, la boulangerie a offert aux habitants de l'île la totalité de sa production. «Il a été touché de voir le désastre occasionné par l'ouragan. Il s'est plié en quatre pour venir en aide à la population. C'est avec son cœur qu'il l'a fait», se souvient Antoinette, sa femme. Dès l'annonce de son décès, la CCISM a tenu à rendre un hommage appuyé à l'homme, au chef d'entreprise et au citoyen qui a toujours œuvré pour le territoire.



CARE, UN DISPOSITIF PÉRENNE



Pour accompagner durablement les entreprises sur le chemin de la régularisation et répondre aux enjeux actuels du territoire, la cellule Care reste mobilisée.



Le dispositif CARE, pour Cellule d'Accompagnement à la Régularisation des Entreprises, avait vocation à accompagner les entreprises du territoire dans une démarche générale et volontaire de régularisation. L'instauration de ce dispositif s'était imposée suite aux refus massifs du fonds de solidarité, essentiellement pour non-respect des obligations de déclaration et de paiement des charges fiscales. Il s'adressait aux entreprises qui n'étaient pas à jour de leurs cotisations ou charges sociales. Partenaire de la collectivité de Saint-Martin sur ce dispositif, la CCISM s'était donnée pour mission d'apporter une aide logistique dans ce processus de régularisation.

LA CELLULE CARE SERA REPENSÉE

Afin de répondre aux enjeux actuels du territoire et d'accompagner au mieux les entreprises, le dispositif Care est maintenu. Objectif : informer les entreprises et les encourager à prendre les bonnes habitudes en matière de fiscalités notamment. « Beaucoup d'entreprises ne disposent pas des fondamentaux ou de connaissances nécessaires en la matière » note la CCISM qui prévoit déjà l'organisation de webinaire, des séminaires en ligne via lesquels les chefs d'entreprises du territoire pourront échanger, collaborer ou se former au contact de véritables professionnels.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019/2020 DE LA CCISM



Téléchargeable sur le site de la CCISM

<https://www.ccism.fr/>



CHAMBRE CONSULAIRE INTERPROFESSIONNELLE DE SAINT-MARTIN

Angèle DORMOY
Présidente de la
Chambre Consulaire
Interprofessionnelle de Saint-Martin

La Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin est un établissement public local qui exerce les missions de Chambre de Commerce et d'Industrie, de Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de Chambre d'Agriculture sur le territoire de Saint-Martin. Porteparole des entreprises Saint-Martinaises, la CCI de Saint-Martin appuie et représente les intérêts de plus de 7 000 entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics locaux, nationaux et européens. Elle joue son rôle de corps intermédiaire à vocation économique pour promouvoir le développement des entreprises et du territoire.

Dès le lendemain du passage de l'ouragan IRMA, la CCI et ses agents se sont mobilisés afin d'accompagner le redémarrage de l'activité économique sur le territoire. De nombreuses rencontres ont eu lieu avec des représentants de l'État et de la Collectivité de Saint-Martin. La priorité était d'accompagner rapidement les entreprises à redémarrer leurs activités. Pour ce faire il a été nécessaire d'entrer en négociation avec les ministères sur le microsite et de multiplier les sessions de sensibilisation et d'informations sur les différents dispositifs et dossiers portés par la CCISM via les réseaux sociaux, la presse écrite et les radios locales.

Deux ans après IRMA et bien qu'elle semble être un souvenir lointain, ses conséquences continuent à se faire sentir dans le quotidien des entreprises, force était de constater que Saint-Martin restait une destination appréciée des touristes. La fréquentation touristique progressait selon les chiffres de l'OTM du Tourisme. L'économie au lendemain de cette catastrophe a été essentiellement portée par le secteur du BTP, reconstruction oblige.

Les élus et les équipes de la CCISM ont œuvré pour la mise en place d'un programme d'actions répondant à la fois aux enjeux du territoire et aux attentes des entreprises locales. Ce programme a commencé à porter ses fruits en 2019. La crise sanitaire de la COVID19 a contraint la CCISM à repenser ses actions dans ce nouveau contexte.

Dès l'annonce par le Gouvernement et la Préfecture des Bdes du Nord, des dispositions de confinement, et à l'instar de toutes les CCI et CMA, la CCISM est devenue l'interlocuteur privilégié des entreprises. Nous nous sommes donc organisés en Guichet unique et avons mis en place plusieurs initiatives permettant une meilleure information de nos ressortissants, mais également un accompagnement dans la gestion de leurs difficultés ainsi que la meilleure anticipation possible des mesures qui permettront un retour au fonctionnement normal de l'économie et de la société lors de la fin de crise.

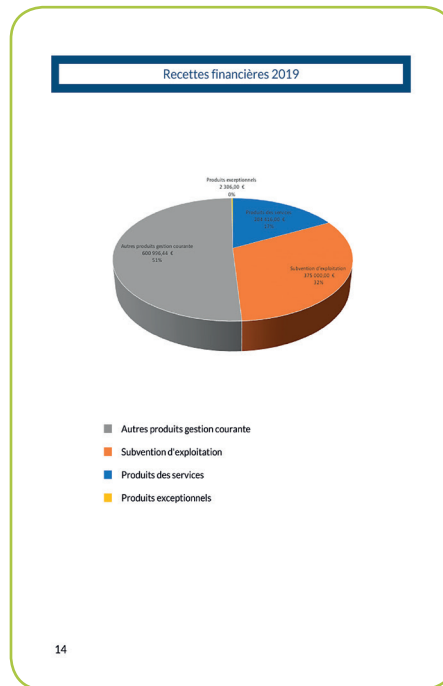
A la sortie du confinement, la virtualisation des événements type Bush Tea Networking, séances de formation et conférence de presse s'imposent et s'inscrit dans la démarche de digitalisation des entreprises initiée par la CCISM en Mars 2019 avec le Mois de la Digitalisation.

L'activité économique pouvant à nouveau être exercée dans le respect des gestes barrières, des formations adaptées sont aujourd'hui proposées (COVID19 hygiène et protocole sanitaire pour le personnel de cuisine et de salle, référent COVID19 au sein d'une entreprise...)

Compte tenu des spécificités du territoire et du contexte de la globalisation, les dirigeants d'entreprises doivent veiller à rester compétitifs mais aussi en cohérence avec la réglementation en vigueur. C'est dans le cadre de cette démarche que la CCISM :

- Consolide son pôle formation en 2020-2021
- Renforce sa présence auprès des entreprises (Bush Tea Networking, présence dans les médias, newsletter...)
- Développe son offre de services (gratuits et payants)
- Élargit son intervention sur territoires (CCI Mobil)
- Renforce ses partenariats auprès des Institutions et acteurs

Je souhaite rassurer les entreprises du territoire, la CCISM est là pour défendre leurs intérêts. Les nombreux dossiers portés par les élus de la chambre en attente. L'activité économique sur le territoire doit reprendre mais il convient d'être en réflexion dans un ensemble. Saint-Martin évolue dans un environnement concurrentiel et il est important de travailler sur le développement d'avantages concurrentiels dans le secteur de la tourisme, de la construction, des loisirs, de l'agriculture, de l'artisanat in fine diversifier notre économie. Les entreprises peuvent compter sur l'appui de la CCISM à chacune de leurs étapes d'évolution.



Appui aux entreprises

1. Appui aux entreprises (formalités, animations et communication.)

I. Les chiffres du CFE

Le Centre de Formalité des Entreprises (CFE) de la CCISM est composé de 3 agents et est rattaché à la responsable appui aux entreprises.

Organisé comme un véritable guichet unique, les agents CFE sont les interlocuteurs privilégiés des entrepreneurs pour leurs démarches et formalités.

La CCISM reçoit en moyenne 2 000 personnes sur l'année, principalement pour des formalités, le 1er accueil et listes de pièces et/ou le conseil.

Espace accueil de la CCISM suite aux travaux de réhabilitation fin 2018.

17

Actions d'animation et de communication aux ressortissants - 2019

INDICATEURS :

- le nombre de rencontres : 11
- le nombre de participants : une moyenne comprise entre 15 et 20 participants
- le nombre d'intervenants : de 2 à 4 intervenants maximum

Compte tenu du contexte particulier du COVID-19 et de la situation sanitaire, en 2020, la CCISM proposera des ateliers et autres rencontres en numérique.

Il a été nécessaire d'investir dans les outils de communication et d'encourager les ressortissants à se familiariser avec le digital et ses outils. Une des priorités de la CCISM, comme cela a été le cas avec l'organisation du mois de la digitalisation en Mars 2019, est d'accompagner les ressortissants de la CCISM dans ce changement de paradigme auquel de nombreuses entreprises du territoire ne sont pas familiarisées. Les thématiques abordées seront toujours axées sur l'actualité et les préoccupations des entreprises de Saint-Martin.

21

Actions d'animation et de communication aux ressortissants - 2019

La nuit de l'alternance : Est une action portée par le Centre de Formation et d'Apprentissage (CFA) du Lycée Polyvalent des Iles du Nord le Lundi 13 Mai 2019. La CCISM était associée à cette action dans le cadre de ses missions de formation et de ses compétences de Chambre des Métiers et de l'Artisanat. La participation de la CCISM visait à :

- Présenter aux entreprises le dispositif de l'apprentissage, son fonctionnement, l'intérêt d'un tel dispositif pour une entreprise
- Sensibiliser les étudiants à l'apprentissage comme mode de formation diplômante

INDICATEURS :

- Le nombre de participants pour le compte de la CCISM
 - o 4 salariés
 - o 3 entreprises ayant déjà accueilli des apprentis
 - o 4 entreprises présentes sur le stand et intéressées par le recrutement dans leur secteur d'activité

La CCISM n'est pas au fait de la reconduction de cette action par le CFA en recherche compte tenu des spécificités de notre territoire et de la nécessité de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en leur permettant de bénéficier d'alternatives quant au choix de leur formation; la CCISM prévoit l'organisation d'ateliers de sensibilisation auprès des dirigeants d'entreprises en partenariat avec le CFA du Lycée Polyvalent des Iles du Nord (Bushtea Networking par exemple).

UN CONCOURS POUR LA PLUS BELLE VITRINE DE MARIGOT



Participez en postant
une photo de votre vitrine
sur la page Facebook de la CCISM

Consultez les règlements du
concours sur www.ccism.fr



©2020 Concours Vitrines de Noël 2020 est un programme organisé par la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM) et "I Heart My Business". Tous droits réservés.

Du 1er au 24 décembre 2020, la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin organise le concours « Plus belle vitrine » réservé aux commerçants du centre-ville de Marigot, immatriculés à la CCI de Saint-Martin. Cette année, le thème des animations du centre-ville « esprit de Noël ». Les décors et illuminations des vitrines devront obligatoirement avoir trait aux fêtes de fin d'année (Noël, St Nicolas, Nouvel An).

Un 1er, 2ème et 3ème prix seront attribués, d'une valeur de 1 000€, 500€ et 300€.

Des mentions spéciales pourront être cumulées :

- mention coup de cœur clientèle (vote sur la page Facebook de la CCI Saint-Martin)
- mention créativité
- mention esprit de Noël
- mention illumination

Les critères d'évaluations des vitrines prendront en compte les points suivants :

Pour le coup de cœur client : plus bel esprit de Noël

Pour le jury, composé de 2 membres du bureau de la CCISM, 1 journaliste, 1 décorateur et 1 photographe :

- Prix de la créativité
- Prix de l'esprit de Noël
- Prix de l'illumination
- Prix de la plus belle vitrine (qui englobe tout)

POUR PARTICIPER

L'inscription est gratuite et s'effectue en ligne à l'adresse suivante : <https://www.ccism.fr/vitrines-noel-concours>

Les commerçants participants doivent décorer leur vitrine en respectant le thème imposé, avoir terminé leur décoration pour le 6 décembre et la laisser jusqu'au 31 décembre inclus de l'année du concours. Ils doivent envoyer leurs photos de vitrine avant le 24 décembre 2020 à l'adresse : mailcommunication@ccism.com.



CCISM

CHAMBRE CONSULAIRE INTERPROFESSIONNELLE

SAINT-MARTIN

